COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Envoyé en préfecture le 24/12/2020 Reçu en préfecture le 28/12/2020 Affiché le 29/12/2020

ID: 027-212702542-20201218-19DE-DE

Délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2020

Conseil municipal du 18 décembre 2020 Délibération N° 2020-0052

Étaient présents : Mmes Laurence HUZE, Patricia BRAY, Ingrid MARCELPOIL, Déborah DOMINGUEZ, Valérie BRANDIN BEGHIN, Nadège COMORET, MM. Raphaël NORBLIN, Michel PHILIPPE, Mathieu MARCAL, Jacky CAPEL, Franck LAMBLARDY, Alain MIMEAU, Jean-Nicolas MASSON, Ludovic SOULARD

Absents représentés : Mme Anne-Maïté TURMEL

Pouvoirs : Mme Anne-Maïté TURMEL a donné pouvoir à Mme Patricia BRAY

Membres en exercice: 15

Présents 14

Votants 15

Conseil convoqué le 11/12/2020

Secrétaire : Mme Ingrid MARCELPOIL

Votes Pour: 15 Contre: 0

Abstentions: 0

RASED (Réseau d'Aides Spécialisées pour les Elèves en Difficultés)

Après présentation des missions du RASED (aide aux élèves en difficulté, intervention préventive, analyse de la situation scolaire de l'élève et aides spécialisées dans l'école ou aides extérieures),

La participation financière pour l'année scolaire 2019/2020 est de 54.25€ par classe soit pour 5 classes 271.25€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de participer financièrement au RASED de Gravigny. Il autorise Monsieur le maire à signer la convention avec la commune de Gravigny relatif au RASED.

pour extrait certifié conforme,

Le Maire Raphaël NORBLIN